



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Délibération n° COM-2022_43

OBJET : Proposition de la 2^{ème} tranche de travaux de l'église Exaltation de la Ste Croix, demande de subventions.

Date d'affichage :

En exercice : 12

Présent(s) : 8

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture

Délibération
comportant
1 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt juillet deux mille vingt-deux à 18h15, le Conseil municipal de CAIX, légalement convoqué s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Madame le Maire, Sabine SCRIBE,

Les membres présents en séance :

Sabine SCRIBE, Jean-Claude SACLEUX, Myriam CATRAIN, Justine WIART, Antoine BEAUVOIS, Aurélien ROMBY, Jean-Michel SAILLY, Joseph VANBRABANDT,

Le ou les membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir :

Jean-Luc CATRAIN donne pouvoir à Myriam CATRAIN
Clémence ELOY donne pouvoir à Joseph VANBRABANDT
Florence GADIFFET donne pouvoir à Aurélien ROMBY
Pascale VIGNON-ROYEZ donne pouvoir à Antoine BEAUVOIS

Le ou les membres absent(s) :

Cédric SCRIBE (démissionné ce jour avant l'ouverture de séance)

Le ou les membres excusés (s) :

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil municipal désigne Myriam CATRAIN.

Mr SACLEUX revient sur la 2^{ème} tranche de travaux de l'église de l'Exaltation de la Sainte-Croix proposés par Monsieur BRASSART, Architecte, Maître d'œuvre de la restauration et Madame HEGO, Ingénieur des Monuments Historiques à la DRAC.

Demande l'approbation du Conseil pour élaborer les dossiers de demande de subventions auprès de la Région Hauts- de-France, du Conseil Départemental de la Somme et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Pour la tranche ferme (maçonnerie & couverture) :285 968.09€HT

- Le confortement de l'élévation est de la tour-cloché
- La restauration de la 1^{ère} travée du gouttereau nord de la nef
- La réfection complète de la couverture de la nef

Pour la tranche optionnelle (maçonnerie) :99 812.56€HT

- Entendre les travaux à l'ensemble du gouttereau nord de la nef.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
CAIX, le 20 juillet 2022
Le Maire,
Sabine SCRIBE

